

Déclaration d'engagement



La Société d'assurance publique du Manitoba s'est engagée à offrir des services en français à ses clients et intervenants en conformité avec les exigences de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine et de la Politique sur les services en français du gouvernement du Manitoba.

En exerçant une vigilance continue et en recherchant l'amélioration continue, la Société s'efforcera de répondre à toutes les demandes de ses clients en matière de services en français, de manière écrite ou verbale. De plus, ces services seront disponibles rapidement, accessibles facilement et comparables en matière de qualité et d'opportunité aux services offerts en anglais.